

QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2012 PORTANT  
SUR LES ENJEUX DE L'ENERGIE

Vous m'avez interrogé sur le contenu de la politique énergétique que je propose aux Français dans le cadre de l'élection présidentielle.

Préparer l'avenir, c'est l'enjeu de l'élection présidentielle, et c'est ce qui me guide dans mes choix notamment en matière énergétique.

Toute politique énergétique est une politique de long terme qui doit protéger les générations futures d'une absence d'alternative. Loin d'être le fruit d'une quelconque combinaison politique, mon ambition est de réussir la transition énergétique en s'attachant à conjuguer les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Avant de répondre aux nombreuses questions posées, je tiens à préciser que cette nouvelle politique énergétique que je préconise ne se fera pas sans les Français. Il ne s'agit pas de mettre nos concitoyens devant le fait accompli, mais bien de faire évoluer ensemble les mentalités et les comportements. Ainsi j'ouvrirai, au lendemain de l'élection présidentielle, si les Français m'accordent leur confiance, un grand débat sur l'énergie associant largement les acteurs – et notamment les représentants des personnels de la filière -, les collectivités territoriales et les citoyens pour la première fois sur ce sujet. Et le Parlement en fixera les conclusions par le vote d'une loi de programmation de la transition énergétique. C'est pourquoi un certain nombre de sujets évoqués dans votre questionnaire trouveront une réponse seulement à l'issue de ce processus citoyen de concertation.

Toutefois j'ai, d'ores et déjà, dégagé les axes majeurs de ce que pourrait être la politique énergétique de notre pays et qui guideront mes réponses à votre interpellation.

1. **Politique énergétique européenne**

- a. **Quelles priorités défendrez-vous pour la politique énergétique européenne dans les prochaines années ? Quel modèle économique et politique vous semble le plus adapté à ces priorités ? Quels seront vos engagements et vos actions concrètes à court, moyen et long terme ?**

Nous avons besoin d'une Europe de l'énergie. L'Europe s'est d'abord construite autour du charbon et de l'acier, dans les années 50. Son destin est de maîtriser son énergie et de faire de sa dépendance aux importations d'énergies fossiles un atout pour créer les conditions d'une croissance durable, fondée sur l'innovation, la compétitivité, et le respect de l'environnement.

Pour réaliser cette Europe de l'énergie, je m'engage à porter une politique énergétique ambitieuse avec notamment un programme d'investissement axé en priorité sur le développement de nouvelles infrastructures renforçant l'indépendance et la sécurité d'approvisionnement européenne.

Mais il nous faudra aussi nous donner les moyens de sortir de notre dépendance aux énergies conventionnelles. Une réelle impulsion doit être donnée à la recherche et développement dans l'efficacité et la sobriété énergétique, la mise en place des réseaux intelligents et le développement des énergies renouvelables.

Tous les leviers de financements disponibles (Banque Européenne d'Investissement, fonds structurels) ou à mettre en place (« project bonds ») devront être mobilisés pour financer ces projets qui bénéficieront à tous, et réinstaureront un sens collectif à la construction européenne, quand la crise financière l'a laissée divisée.

b. **Quelle est votre approche de la sécurité énergétique de l'Europe ?**

Les réserves de pétrole s'amenuisent, la contrainte d'approvisionnement en gaz reste majeure, et le changement climatique nous impose de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

L'indépendance énergétique et la sécurité d'approvisionnement me paraissent être les instruments de base pour relancer l'ambition européenne et la mettre sur la voie de la transition énergétique et écologique.

Au-delà de la nécessité de mener des projets communs dans les domaines de l'efficacité et de la sobriété énergétique afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, l'Europe de l'énergie devra aussi s'attacher à élaborer une politique d'achat commune pour ses importations, afin d'en réduire le coût, mais également afin de mieux maîtriser les risques géopolitiques qui y sont liés.

2. **Ouverture des marchés de l'énergie**

a. **Quel bilan faites-vous de l'ouverture des marchés ?**

L'Europe de l'énergie, ce n'est pas de libéraliser les marchés pour baisser les prix : c'est assurer une sécurité d'approvisionnement et un meilleur usage, qui garantisse l'accès de tous à ce bien essentiel qu'est l'énergie.

La dérèglementation du secteur de l'énergie a été un échec total et les premières victimes en ont été les consommateurs domestiques et professionnels, captif d'un bien essentiel dont le prix n'a cessé d'augmenter depuis l'ouverture, tout comme les dividendes des actionnaires des opérateurs énergétiques. La précarité énergétique a explosé comme le nombre de coupures d'électricité et de gaz, et des secteurs industriels fortement consommateurs d'énergies, comme les emplois liés, ont quasiment disparu de notre territoire.

La recherche systématique de réduction des coûts pour toujours plus de marges par les grands opérateurs énergétiques a, qui plus est, eu pour conséquences d'accroître le recours à l'externalisation et à la sous-traitance dans le nucléaire au détriment de la qualité du service rendu et parfois au risque des salariés.

L'ouverture des marchés s'est faite sur un modèle libéral totalement dogmatique. L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Bien essentiel à la vie quotidienne et à la création de richesses, elle doit être traitée comme telle. Il s'agit pour moi de remettre la notion de mission de service public dans le logiciel européen.

b. **Considérez-vous que le modèle « concurrentiel » mis en œuvre jusqu'à présent dans le secteur énergétique soit adapté aux impératifs de lutte contre le réchauffement climatique, de traitement de la précarité énergétique et de sécurisation des approvisionnements énergétiques ? Considérez-vous que la**

**loi NOME est adaptée à ces impératifs, et notamment à ceux des investissements industriels indispensables à la sécurité des approvisionnements ? Reviendrez-vous sur cette loi ?**

J'observe que les directives sectorielles en la matière sont en contradiction avec les objectifs du paquet énergie-climat, puisque par exemple ni les économies d'énergie, ni les consommateurs n'y ont trouvé avantage.

Il nous faudra donc réharmoniser l'ensemble de ces dispositifs. Il s'agit de renverser l'approche systématique de la Commission européenne.

L'accès de tous et la qualité du service public ne doivent pas être sacrifiés au nom de la concurrence libre et non faussée. Une politique énergétique est une politique de puissance publique qui ne doit pas être laissée dans les mains d'opérateurs certes compétents mais dont l'objectif se conjugue rarement avec l'intérêt général.

Les objectifs relevant de la lutte contre le changement climatique doivent prendre le pas sur la logique concurrentielle. Il en va de notre bien commun.

Je défendrai également l'adoption de la directive cadre sur les services publics, de façon à créer l'équivalent d'un bouclier énergétique qui protège les ménages européens des risques de précarité énergétique liés à la hausse constante du prix de l'énergie.

La loi NOME est une conséquence directe de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence. Il faudra la revisiter pour que le consommateur s'y retrouve, mais aussi pour tirer les conséquences de la loi de programmation sur l'énergie que je me suis engagé à proposer au Parlement dès 2013, à l'issue d'un grand débat démocratique sur la transition énergétique.

- c. **A partir du moment où la commission européenne considère que la loi NOME rend effective l'ouverture du marché français de l'électricité, pensez-vous que l'ouverture à la concurrence des ouvrages hydrauliques soit indispensable, cohérente avec le modèle précédents et finalement opportune au vu de la désoptimisation industrielle qui en résulte et notamment en l'absence de réciprocité avec les autres pays européens en la matière ?**

Derrière l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques se cache un nouveau partage de rentes de situation alors que les investissements initiaux ont été réalisés par l'Etat et les contribuables.

Rien ne nous oblige à nous précipiter dans un processus de mise en concurrence de ces concessions. Par conséquent, en fonction de l'état d'avancement constaté de la procédure, il faudra faire un état des lieux du processus pour pouvoir le reconsidérer afin que le consommateur, et la cohérence d'ensemble de la transition énergétique, s'y retrouvent.

3. **Politique énergétique française**

- a. **Quel bouquet énergétique et quelle diversification préconisez-vous à court, moyen et long terme pour la France ?**
1. **Quelle place comptez-vous y donner au nucléaire ? Quelle est votre position sur l'EPR, sur la gestion des déchets nucléaires et sur le démantèlement des centrales ? Considérez-vous que l'Etat doit détenir un contrôle direct sur la gouvernance des entreprises exploitantes nucléaires ?**

Je porte, à l'occasion de l'élection présidentielle, un scénario volontariste et pragmatique. Il consiste à réduire à l'horizon 2025 la part du nucléaire dans la production de notre électricité de 75% à 50% et de faire monter celle des énergies renouvelables, tout en maîtrisant drastiquement notre consommation sans perte de confort ou de compétitivité. Cette mutation prendra du temps – trois quinquennats – et supposera des étapes d'évaluation en fonction des progrès réalisés et des coûts relatifs de chaque source d'énergie.

Pour le prochain quinquennat, je prends quatre engagements en cohérence avec cette perspective : la plus ancienne de nos centrales – Fessenheim – sera arrêtée; le chantier de Flamanville – avec le nouveau réacteur EPR – sera conduit à son terme; le système de retraitement des déchets et la filière qui l'accompagne seront préservés; aucune autre centrale ne sera lancée durant ce mandat mais la filière nucléaire continuera d'offrir les mêmes services, et le confortement des compétences, avec toujours plus d'exigences de sûreté.

L'industrie nucléaire sera à plusieurs titres sollicitée, et donc renforcée. Elle aura tout d'abord à exploiter le parc actuel tout en garantissant la sécurité absolue de chaque site de production, à être exemplaire en matière de démantèlement et à poursuivre les recherches sur les solutions de demain, tout en garantissant la sécurité absolue de chaque site de production.

J'entends positionner la France comme leader international sur le démantèlement des sites nucléaires et le traitement des déchets nucléaires, car le marché national mais surtout mondial est appelé à devenir majeur : d'ici 2040, ce dernier est estimé à 50 milliards d'euros pour le démantèlement des 400 centrales actuellement en service et la gestion de leurs déchets.

Les entreprises publiques de l'énergie ont vocation à être un appui majeur dans la mise en œuvre de la transition énergétique, qui relève de l'intérêt général. La propriété publique des centrales nucléaires et des gestionnaires de réseaux sera conservée.

**2. Quel avenir voyez-vous au gaz dans le mix énergétique français ? Que préconisez-vous pour assurer la sécurité et la compétitivité des approvisionnements gaziers du pays dans un univers énergétique mondial instable ?**

Dans l'attente de solutions de stockage de l'électricité performant, l'intermittence des énergies renouvelables sera compensée à court terme par des capacités de production de pointe moins polluante grâce à la substitution du charbon par le gaz. Les capacités de production en gaz seront donc développées, mais modérément.

Il s'agira avant tout de mener un effort particulier pour la mise en place de dispositifs efficaces pour limiter le recours à la pointe, polluante pour la planète et cher pour le consommateur.

Il s'agira aussi de décarboner notre économie, et donc d'« électrifier » certains usages massifs, en particulier automobiles, même si le biogaz, et en particulier le biogaz carburant, mérite par ailleurs d'être développé.

**3. Quel développement voyez-vous pour les énergies renouvelables en France ? Quel modèle économique comptez-vous favoriser pour assurer à ces filières un développement qui soit davantage industriel que fiscal et qui favorise l'autoconsommation ?**

Ma volonté de réduire la part du nucléaire dans le mix électrique français vise avant tout à engager une politique cohérente de montée en puissance des énergies renouvelables : solaire, éolien terrestre et maritime, biomasse, énergies marines, optimisation du potentiel hydraulique... avec l'objectif de rapprocher les lieux de production des lieux de consommation et de développer les énergies renouvelables les plus adaptées aux spécificités de nos territoires de métropole et d'outre-mer.

Je veux d'abord favoriser l'émergence de filières industrielles d'excellence, innovantes, exportatrices et créatrices d'emplois, en adaptant le rythme de déploiement des énergies renouvelables dans les prochaines années au rythme de développement des filières industrielles en France afin de ne pas accélérer l'importation d'équipements, et soutenir le renforcement de l'efficacité énergétique des logements.

Le renforcement de la R&D et le développement de solutions de stockage de l'électricité ou équivalent (hydrogène, station de pompage/turbinage - STEP, batteries...) permettra également d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables intermittentes (solaire, éolien principalement).

Par ailleurs, les investissements dans les réseaux seront soutenus afin de s'adapter aux nouveaux modes de production décentralisée d'énergies renouvelables, et à leur auto-consommation que je souhaite promouvoir.

Ceci nécessitera un cadre réglementaire stable donnant une visibilité aux investisseurs privés, ainsi que des leviers puissants de financement. La création d'un Fonds vert de capital investissement au sein de la future Banque Publique d'Investissement, dotée d'antennes régionales, sera le principal outil de cette structuration industrielle des énergies renouvelables.

- b. **Quelle sera votre politique tarifaire en matière d'électricité, tant en structure qu'en niveau ? Comment comptez-vous permettre à cette politique tarifaire d'assurer le financement des importants investissements industriels auquel le secteur énergétique français est confronté ?**

La vérité oblige à dire que, quel que soit le scénario autour de la part du nucléaire, le prix de l'énergie aura tendance à s'élever en raison du renchérissement des énergies fossiles et de l'ampleur des investissements à engager sur les centrales, sur les énergies renouvelables et sur l'ensemble des réseaux.

C'est pourquoi, l'énergie étant un bien essentiel, je propose des mesures de protection des consommateurs avec un tarif de base réglementé, pour la consommation vitale, dont le niveau sera établi en fonction de critères individualisés (implantation géographique, composition de la famille, mode de chauffage, diagnostic de performance énergétique du logement,...), et un tarif progressif pour le confort et le superflu. Bien sûr l'impact de la facture énergétique devra aussi être maîtrisé pour les entreprises afin de maintenir leur compétitivité, et réussir la réindustrialisation de notre pays.

- c. **Compte tenu de l'évolution du marché mondial du gaz, quelle politique tarifaire gaz mettez-vous en œuvre ?**

Le marché mondial du gaz a été bouleversé par la montée en puissance des gaz non conventionnels, avec la menace d'une bulle gazière qui pour l'heure paraît difficilement maîtrisable à échelle mondiale.

Le caractère instable de ce marché nous oblige d'autant plus à réduire nos importations et nos consommations, même si, comme je l'ai déjà dit, le biogaz peut devenir une énergie de substitution intéressante au gaz conventionnel ou non conventionnel.

La tarification actuelle du gaz étant dégressive en fonction de la consommation et non progressive, celle-ci doit être revue à l'aune de l'objectif de maîtrise de nos consommations.

C'est pourquoi j'établirai une tarification progressive du gaz, comme de l'électricité, afin d'inciter les consommateurs à la sobriété.

**d. Quelle politique d'efficacité et de sobriété énergétiques envisagez-vous de déployer ? Comment envisagez-vous de financer la mise en œuvre de cette politique ?**

La priorité sera d'agir sur le bâti, qui absorbe près de 40% de la consommation d'énergie. Je propose la rénovation thermique de 600 000 logements par an en commençant par les plus énergivores, et la construction de 400 000 logements à basse consommation.

La rénovation thermique aura, en outre, l'avantage de préserver le pouvoir d'achat des Français et d'offrir un gisement d'emplois non délocalisables considérable, plus de 150 000 d'ici à 2020 et positionner la France dans le savoir-faire de l'excellence environnementale.

L'implication des collectivités territoriales dans ce programme sera majeure compte tenu de leurs capacités à fédérer des projets (massification des petits projets sur habitats diffus), leur accès aux données sur la précarité énergétique des ménages, leur capacités à communiquer et à impulser des dynamiques.

Cette priorité sera complétée par des actions importantes pour améliorer notre efficacité énergétique: généralisation des appareils de faible consommation, diminution des pertes en ligne, stockage de l'électricité notamment par l'utilisation des batteries des véhicules électriques et le développement des réseaux intelligents.

Il faudra également reconstruire un modèle économique pour l'effacement, qui constitue une ressource d'économie importante.

**e. Quelle sera votre politique de lutte contre la précarité énergétique ?**

La vague de grand froid qui a traversé la France en février a une nouvelle fois touché de nombreux foyers. Nous pensons particulièrement aux huit millions de Français victimes de précarité énergétiques.

On ne peut qu'être scandalisé de la quasi-inaction du gouvernement à ce sujet. Nous ne pouvons plus, dans notre République, accepter que des Français soient contraints de réduire drastiquement leur consommation énergétique, voire de ne plus se chauffer du tout.

Le tarif social de l'énergie n'est pas assez efficace aujourd'hui, ni du point de vue du nombre de bénéficiaires ni de celui du montant de l'aide octroyée. C'est donc une véritable réforme de la tarification de l'électricité et du gaz que je propose, qui passe par la création d'une tarification progressive de l'énergie : celle-ci s'appuiera sur la mise en place d'un forfait individualisé pour la consommation essentielle, à un prix inférieur à celui du marché. Les kWh supplémentaires seront eux facturés de manière progressive. Les huit millions de français en état de précarité énergétique bénéficieront par ailleurs d'un forfait renforcé.

Enfin, la lutte contre la précarité énergétique passera également par l'engagement précisé ci-dessus de rénovation thermique pour qu'un million de logements par an puisse bénéficier d'une isolation thermique de qualité. C'est une mesure de justice sociale car les ménages

les plus précaires sont souvent eux qui n'ont d'autres choix que d'habiter des logements à faible performance énergétique.

**f. Quel modèle d'organisation défendez-vous pour le service public de la distribution ? Défendez-vous le modèle national actuel qui garantit à la fois le meilleur rapport qualité / prix d'Europe et la péréquation tarifaire ?**

Concernant la mise en concurrence des concessions de réseaux de distribution, c'est la conséquence, que nous avons dénoncé à l'époque, de l'ouverture des marchés. Mais je considère que ce débat n'est pas ouvert. Toutefois la dégradation indéniable de la qualité de l'électricité et l'existence d'inégalités territoriales préoccupantes imposent de s'interroger sur l'efficacité du dispositif, les responsabilités des opérateurs ERDF et EDF ainsi que la place des collectivités locales.

Dans le cadre du débat citoyen sur la politique énergétique, nous engagerons une réflexion plus globale sur la gouvernance des réseaux de transport et de distribution. La péréquation étant l'un des fondements du service public de l'énergie, je ne remettrai pas en cause la péréquation tarifaire, mais une réflexion pourra être menée pour assurer une implantation mieux répartie des unités de production d'énergie.

**g. Quel rôle voulez-vous voir jouer par les Régions aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique énergétique du pays ?**

La réussite de la transition énergétique pour la France dépendra aussi et surtout de l'implication des collectivités territoriales qui sont à l'origine des trois quarts de l'investissement public, connaissent les réalités locales, sont en lien direct avec les acteurs, et disposent déjà de compétences structurantes (transports, urbanisme, déchets, réseaux de distribution...). Sans remettre en cause la solidarité nationale, leurs prérogatives seront renforcées dans le cadre de l'acte III de la décentralisation sur lequel je me suis engagé, qui concernera également la question des compétences en matière d'énergies et de lutte contre le réchauffement climatique. C'est en effet au niveau des territoires qu'émergent les gisements mobilisables en termes de réduction des besoins, d'amélioration des performances et de potentiel de production d'énergies renouvelables.

Les collectivités seront ainsi encouragées dans leurs initiatives : développement d'éco-quartiers, réhabilitation thermique de l'existant, création d'agences locales de l'énergie chargées d'accompagner les communes mais aussi les bailleurs, les professionnels et les particuliers dans leurs démarches pour réduire leurs consommations et améliorer leurs performances énergétiques.

Je souhaite également inciter toutes les collectivités à s'impliquer directement dans la gestion énergétique de leur territoire, par exemple en montant des SEM d'efficacité énergétique ou de production d'électricité renouvelable au niveau local. Les Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, issus du Grenelle, pourraient devenir de vrais outils de planification régionale prescriptifs, adaptant aux spécificités locales les objectifs nationaux de sobriété, d'efficacité, et de développement des renouvelables.

Dans le respect de la solidarité et de la cohérence nationale, les collectivités territoriales sont les mieux placées pour régler les problématiques des territoires qu'elles gèrent : ma volonté est de mettre en place le cadre leur permettant de jouer pleinement leur rôle, en particulier sur les questions de sobriété et d'efficacité énergétiques et du changement climatique.

**h. Comment voyez-vous le rôle et les missions des organismes « indépendants » comme la Commission de Régulation de l'Énergie et l'Autorité de Sureté Nucléaire ?**

La régulation est indispensable au bon fonctionnement de tous les marchés. Elle l'est davantage encore pour les marchés de l'énergie marqués par des risques de défaillance spécifiques (prévisibilité des investissements...) et par l'articulation entre des monopoles naturels (réseaux de transport et de distribution) et des opérateurs de marché.

La CRE a répondu aux missions que le législateur lui a confiées. Il faudra sans doute les enrichir, en les étendant par exemple à une réelle prise en compte des consommateurs. La CRE sera un partenaire incontournable pour mener à bien la transition énergétique, en particulier dans la mise en place de la tarification progressive.

Le rôle de l'ASN et de l'IRSN ont été définis par le législateur. La transparence absolue, en toute circonstance, des conditions de sûreté des installations est la condition essentielle du maintien d'une filière nucléaire d'excellence en France, et de son acceptabilité par nos concitoyens.

Je garantirai les moyens et l'indépendance de ces deux organismes indispensables, notamment en proposant, dans le cadre du débat démocratique sur la transition énergétique, que leur composition soit ouverte à l'expertise des acteurs associatifs reconnus dans le domaine.

**i. Quelle sera votre politique en matière de transports ? A l'instar des liens étroits entre mix énergétique et développement des transports électriques, comment comptez-vous assurer la cohérence entre la politique énergétique que vous défendez pour le pays et celle en matière de transports ?**

Voir infra.

**j. En quoi la politique énergétique que vous envisagez prépare-t-elle à « l'Après Pétrole » ?**

Je souhaite mener dans le secteur des transports une politique qui concilie le droit à la mobilité, la maîtrise des pollutions et l'alternative au « tout pétrole ». Le recours massif aux transports collectifs et propres doit être encouragé, ainsi que les modes de déplacements doux, tels que la marche et le vélo en ville.

Parallèlement, la réduction de l'impact environnemental des transports automobiles est impérative. Les carburants alternatifs aux hydrocarbures conventionnels doivent être développés, comme le biogaz.

Pour les véhicules individuels, l'acquisition de véhicules de puissance plus modeste, moins polluants et plus efficaces au plan énergétique doit donc être encouragée, en rendant ces véhicules plus abordables pour nos concitoyens, mais également par la mise en oeuvre de normes d'efficacité énergétique plus contraignantes, par paliers successifs. Ce type de mesure a d'ores et déjà fait ses preuves, comme en témoigne la généralisation des pots catalytiques et les performances accrues des moteurs thermiques et électriques. Il nous faut réfléchir aux solutions qui nous permettraient d'aller plus loin, par exemple un système de bonus-malus privilégiant les voitures hybrides ou les véhicules électriques.

Pour les poids lourds, nombreux à transiter sur notre territoire, je soutiens les avancées obtenues à l'occasion de la directive « Eurovignette III » sur le principe du « pollueur-payeur », avec la prise en compte des « externalités négative » (pollutions atmosphériques et nuisances sonores notamment) dans la tarification du coût d'usage des infrastructures.

Car l'enjeu est double : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, mais également réduire nos besoins en hydrocarbures. Les trois quarts de nos consommations d'énergie sont des énergies fossiles, dont l'importation plombe notre balance commerciale.

Cette maîtrise de nos consommations de pétrole et de gaz est essentielle. Moins nous serons dépendants de ces ressources fossiles, moins nous subissons la pression économique de coûts d'approvisionnement en hausse, dans un contexte de tensions géopolitiques mouvantes.

#### 4. **Avenir et gouvernance des entreprises du secteur énergétique français**

- a. **Quel rôle comptez-vous donner à la puissance publique dans le secteur énergétique français ? Dans ce cadre, quel rôle comptez-vous confier aux entreprises du secteur public dans la mise en œuvre de votre politique énergétique et comment définissez-vous le rôle de l'Etat actionnaire ? Quel bilan faites-vous pour l'intérêt général, les consommateurs français et les salariés de la privatisation de Gaz de France ?**

L'Etat jouera pleinement son rôle de stratège par le biais de sa présence au capital des grands groupes énergétiques et en conservant la propriété publique des centrales et des gestionnaires de réseaux. Ces grands groupes ont vocation à être un appui majeur dans la mise en œuvre de la transition énergétique, qui relève de l'intérêt général. La propriété publique des centrales et des gestionnaires de réseaux sera conservée.

Plus généralement on ne peut que dénoncer l'effacement de la puissance publique depuis 10 ans en matière énergétique pour laisser la place à la déréglementation du secteur de l'énergie qui a été un échec total et les premières victimes en ont été les consommateurs domestiques et professionnels, captifs d'un bien essentiel dont le prix n'a cessé d'augmenter depuis l'ouverture, tout comme les dividendes des actionnaires des opérateurs énergétiques.

C'est pourquoi je veux m'engager pour convaincre nos partenaires européens de fixer les grands principes d'organisation des services publics dans une directive cadre comme l'ont déjà proposé les députés socialistes du Parlement européen. Il s'agit de renverser l'approche systématique de la Commission européenne.

L'accès de tous et la qualité du service public ne doivent pas être sacrifiés au nom de la concurrence libre et non faussée. Une politique énergétique est une politique de puissance publique qui ne doit pas être laissée dans les mains d'opérateurs certes compétents mais dont l'objectif se conjugue rarement avec l'intérêt général. Et c'est ce qu'a illustré la privatisation de GDF avec une augmentation des tarifs de plus de 60% en 5 ans et une recherche du profit à court terme qui bénéficie rarement aux conditions de travail ou à l'indispensable formation continue. C'est à mes yeux une erreur stratégique majeure. Je ne veux pas d'une industrie française « low cost », et cela vaut aussi pour ses salariés, sans lesquels aucune innovation ni productivité n'est possible. L'Etat actionnaire sera, si je suis élu Président, bien plus attentif à ces questions.

- b. **Comment voyez-vous l'évolution du modèle des Entreprises Locales de Distribution ?**

Je ne compte pas remettre en cause la place et le rôle des entreprises locales de distribution qui, depuis 1946, ont résisté à la vague persistante de libéralisation du marché de l'énergie et de privatisation des opérateurs. De par leur ancrage local, elles seront bien sur des acteurs importants de la transition énergétique et leurs missions pourraient évoluer dans ce cadre.

**c. Considérez-vous que la cotation en bourse des entreprises du secteur énergétique soit adaptée aux enjeux du secteur énergétique, et notamment ceux relatifs au financement des investissements industriels massifs des prochaines années ? Quel modèle de gouvernance préconisez-vous pour les entreprises du secteur ?**

La cotation en bourse des entreprises du secteur énergétique soulève d'importantes contraintes pour les opérateurs que ce soit l'obligation de rémunération de leur actionnaire à un niveau « de marché » ou la volatilité des cours (l'action EDF était à 87€ en 2007, elle est sous 17€ en 2012). Ces contraintes sont rarement compatibles avec un financement des infrastructures à long terme.

Je m'engage à étudier toutes les solutions capitalistiques qui nous permettront de desserrer l'étau de court terme imposé par les marchés financiers sur nos entreprises publiques sans dégrader la capacité d'investissement des entreprises afin de garantir la bonne réalisation des missions de service public.

## 5. **Modèle social**

**a. Comment envisagez-vous l'évolution du régime spécial des retraites des Industries Electriques et Gazières ?**

Ce statut est un héritage du service public de l'énergie, service public que j'entends restaurer, tout en l'adaptant aux nouveaux enjeux. Il faudra mettre fin à toute tentative d'affaiblissement du statut des Industries Electriques et Gazières. La gouvernance globale des entreprises publiques devra être refondée en concertation avec les salariés et leurs représentants.

**b. Considérez-vous que le statut des Industries Electriques et Gazières doit rester la référence pour toutes les entreprises du secteur énergétique intervenant en France ? Etendez-vous ce statut aux entreprises intervenant dans le domaine de la commercialisation, des énergies renouvelables et de la sous-traitance, y compris nucléaire ?**

Cette question relève d'abord, à mon sens, des négociations entre les partenaires sociaux et les représentants des salariés des entreprises concernées. Néanmoins, elle pourra aussi être abordée à l'occasion du grand débat public sur la transition énergétique, celui-ci ayant vocation à aborder tous les sujets sans exclusive.

Par ailleurs, dans le secteur nucléaire, j'ai clairement exprimé mon attachement au facteur humain, dont l'ASN reconnaît elle-même qu'il est le pilier de la sûreté nucléaire. La formation des personnels ainsi que la qualité de leurs conditions de travail doit être au coeur des réformes à porter dans les prochaines années.

La question de la sous-traitance est également essentielle. Il faudra interdire la sous-traitance pour les travaux de sûreté les plus importants, et augmenter sensiblement les

exigences imposées aux exploitants en cas de recours à des prestataires pour des opérations courantes.

6. **Compte tenu des défis énergétiques auxquels la France et l'Europe sont confrontées, quel rôle souhaiteriez-vous voir jouer à l'encadrement des entreprises de ce secteur ? Quelles innovations souhaiteriez-vous proposer pour renforcer le cas échéant leur implication ?**

La gouvernance du secteur est particulièrement affaiblie depuis cinq ans. Je souhaite la restaurer afin qu'elle soit capable de relever les défis de la transition énergétique vers une société compétitive et à bas carbone.

Au-delà de mon action auprès de nos partenaires européens que j'ai déjà évoqué, je proposerai l'adoption d'une loi de programmation sur la transition énergétique à l'issue du grand débat national que je souhaite engager.

Par ailleurs, j'inciterai également l'Etat, en tant qu'actionnaire majoritaire ou de référence des principales entreprises publiques, à s'assurer de leur alignement stratégique sur les priorités de la France en matière d'énergie et de la pertinence des moyens financiers à leur disposition pour relever les défis à moyen et long terme dans le secteur de l'énergie et de l'environnement.

**Pour nous adresser vos réponses :**  
- **PARIS** par courrier : **CFE-CGC Energies** 59, rue du rocher 75008  
- par e-mail : **contact@cfe-energies.com**